

DMA

ARTS DE L'HABITAT OPTION
DÉCORS ET MOBILIERS
SPÉCIALITÉ ÉBÉNISTERIE

EN APPRENTISSAGE



2 ANS



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée du Pays d'Aunis - 17700 SURGERES
Tel : 05 46 07 00 67

LE MÉTIER

Le titulaire de ce DMA est en mesure d'assister le concepteur créateur et de participer à la réalisation de projets relevant des arts de l'habitat en ébénisterie.

Il estime les délais et évalue les coûts, assure, seul ou en équipe, la réalisation technique, contrôle la qualité et la conformité de la réalisation, collabore à la promotion des produits et à leur commercialisation.

COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtrise de la démarche de création.
- Expertise dans la réalisation de mobilier en qualité ébénisterie.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Tapissier d'ameublement.
- Restaurateur de mobilier.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être détenteur d'un Brevet des métiers d'arts, d'un BAC STD2a, ou avoir suivi une MANAA, ou être détenteur d'un CAP ébéniste et d'un diplôme de niveau 4.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 15 jours en centre de formation et 15 jours en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1440h.

POURSUITE D'ÉTUDES

- DSAA (Diplôme supérieur des arts appliqués) Design.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

- Réussite aux examens : 100,00 %
- Taux d'insertion : NC
- Taux de poursuite d'étude : NC
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

